

# Le fonctionnement d'une école

Différentes instances participent du bon fonctionnement d'une école. 24 heures du temps de service des professeurs des écoles sont consacrées aux travaux en équipes pédagogiques.

## > Les instances

### L'équipe éducative

#### Rôle et fréquence

L'équipe éducative se réunit, souvent sur demande de l'enseignant, dès lors qu'un élève rencontre des difficultés d'efficiace scolaire, d'assiduité ou de comportement.

#### Composition

Elle peut comprendre le directeur, les maîtres, les représentants légaux de l'enfant, les membres du Rased, les professionnels qui interviennent auprès de l'enfant (orthophoniste, ergothérapeute, médecin scolaire, l'assistante sociale, ...°

### Le conseil des maîtres

#### Rôle

Le conseil des maîtres donne un avis sur tous les problèmes concernant la vie de l'école et organise notamment les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté.

#### Composition

Il est composé de l'ensemble des maîtres de l'école, dont les remplaçants, des membres du Rased et du directeur d'école qui en est le président.

#### Fréquence

Il se réunit au moins une fois par trimestre, en dehors des horaires d'enseignement dus aux élèves, à chaque fois que le président le juge utile ou que la moitié de ses membres en fait la demande.

### Le conseil de cycle

#### Composition pour les cycles 1et 3

- les enseignants de chaque classe incluse dans le cycle,
- les maîtres remplaçants exerçants dans le cycle,
- les membres du Rased intervenant dans l'école.

#### Composition pour le cycle 2

- le directeur de l'école élémentaire ou le directeur de l'école maternelle ou des écoles maternelles situées dans le même ressort géographique
- les enseignants de chaque classe des écoles ci-dessus concernées par le cycle,
- les maîtres remplaçants exerçants dans le cycle,
- les membres du Rased intervenant dans l'école

#### Rôle

En conseil de cycle, les maîtres élaborent, mettent en œuvre et évaluent le projet pédagogique de cycle, en cohérence avec le projet d'école. Ils font le point sur la progression des élèves et formulent des propositions sur le passage de cycle en cycle, ainsi que sur la durée du passage d'un élève dans le cycle-qui peut être allongée ou réduite d'un an.

## B2a. Le fonctionnement d'une école

## Le conseil d'école

## Rôle

Sur proposition du directeur, il vote le règlement intérieur de l'école, établit l'organisation du temps scolaire et adopte le projet d'école, etc. Il est institué dans chaque école, pour l'année.

## Composition :

- le directeur d'école qui en est le président,
- le maire ou son représentant et le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- les maîtres -remplaçants compris- exerçant dans l'école,
- l'un des membres du Rased intervenant dans l'école,
- les représentants élus des parents d'élèves, en nombre égal à celui des classes de l'école,
- le délégué départemental de l'Éducation nationale (DDEN) de la circonscription,
- l'IEN de la circonscription, membre de droit aux réunions.

## Fréquence

Le conseil est réuni au moins une fois par trimestre et peut également l'être à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

6 heures du service enseignant sont consacrées aux conseils d'école.

## Assistent au conseil d'école avec voix consultative pour les affaires les concernant :

- les personnels du Rased,
- les médecins, infirmiers scolaires,
- les assistants sociaux
- les agents spécialisés des écoles maternelles,
- les personnels médicaux ou paramédicaux participant à des actions d'intégration des enfants handicapés,
- les enseignants assurant les cours de langues étrangères ou régionales,
- les personnels chargés des activités complémentaires,
- les représentants des œuvres post-et-périscolaires en ce qui concerne leurs activités relatives à la vie de l'école.



## Les fiches complémentaires

- > C 10 a sur le service de PE
- > B 11 sur les parents des élèves

## &gt; A savoir

## &gt; Qui est en charge de la répartition des classes?

Après avis du conseil des maîtres, le directeur répartit les élèves entre les classes et les classes entre les enseignants.

## &gt; Qui organise les surveillances?

Les modalités de surveillance lors de l'accueil et de la sortie des classes, ainsi que lors des récréations sont définies en conseil des maîtres et peuvent prendre la forme d'un roulement.

## &gt; Comment fonctionne un regroupement pédagogique d'écoles

Un RPI est considéré comme une seule école.

## &gt; Le choix des manuels scolaires est-il voté en conseil d'école?

Non, mais le conseil d'école est informé des critères de choix des manuels scolaires ou de matériels divers.

## &gt; Qui se prononce sur le maintien d'un élève?

Le conseil de cycle fait annuellement le point sur la progression des élèves. Il formule des propositions concernant l'allongement ou la réduction d'une année de la scolarité d'un élève.